



23.3678

Postulat Juillard Charles.**Wie kann dem Mangel an Hausärztinnen und Hausärzten sowie Ärztinnen und Ärzten in bestimmten Fachgebieten sofort begegnet werden, insbesondere in bestimmten Regionen der Schweiz?****Postulat Juillard Charles.****Comment faire face dès aujourd'hui à la pénurie de médecins généralistes et de certains spécialistes, en particulier dans certaines régions du pays?**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 13.09.23

Präsidentin (Häberli-Koller Brigitte, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

Juillard Charles (M-E, JU): Ma demande est fondée sur un constat partagé par beaucoup d'acteurs, à savoir que la Suisse souffre d'un manque très important de médecins, de généralistes en particulier, comme de certains spécialistes. Les régions éloignées des grands centres souffrent encore davantage. L'inquiétude des populations, qui ne trouvent plus de médecins généralistes, est perceptible, et nous devons y apporter une réponse. Cette situation est préoccupante à plus d'un titre. En effet, si l'on tient compte du vieillissement de la population, de l'évolution démographique, qui est globalement positive, et de la volonté des jeunes médecins de travailler à temps partiel, il est évident que la Suisse manque déjà aujourd'hui de nombreux médecins, voire d'autres professionnels de la santé.

Les autorités des régions les plus concernées rivalisent de projets pour attirer et accueillir de jeunes médecins, comme l'ouverture de cabinets regroupant divers professionnels dans des locaux communs, mis à disposition à des tarifs très intéressants. Ceci permet à des jeunes de pouvoir s'installer sans se mettre trop de dettes sur le dos et de partager les frais administratifs, sans compter le partage des gardes à assurer. Le recours à des professionnels étrangers a ses limites, et les pays formateurs se sentent floués quand nous allons chercher de la main-d'oeuvre formée chez eux alors qu'ils en ont besoin. Ce sont quelques problèmes posés par la pénurie lancinante de personnel soignant, et en l'occurrence de médecins.

L'objectif de ma demande n'est pas de pousser la formation de nouveaux médecins et de nouveaux spécialistes à tout va. Nous savons à quel point l'offre peut créer la demande et ainsi contribuer à encore augmenter les coûts de la santé, dont nous avons beaucoup parlé préalablement. Il s'agit seulement de permettre le renouvellement des cabinets existants sur l'ensemble du territoire. Il n'y en aura pas plus, mais nous devons agir pour qu'il y en ait au moins autant et encore suffisamment pour s'occuper de la santé de la population de notre pays. Je reconnais également que les cantons ont un rôle à jouer en la matière. Comment l'exercent-ils? Cela sera également à vérifier. Je cite dans le développement écrit de mon postulat quelques pistes, qui doivent être examinées. Je n'y reviendrai donc pas.

Mais j'insisterai sur un seul point: l'urgence. Certes, c'est un mot très à la mode et souvent galvaudé, mais sachant qu'il faut environ dix ans de formation pour qu'un médecin soit opérationnel, et constatant que nous sommes déjà en pénurie, il faut trouver d'autres solutions au moins transitoires, comme peut-être une nouvelle répartition des actes sanitaires entre les différents acteurs ou un frein aux actes médicaux identiques pour la même personne, parce que celle-ci est transférée dans un autre centre de soin.





Lutter contre la multiplication des actes médicaux inutiles participera à mieux maîtriser les coûts de la santé, mais surtout libérera du personnel et des moyens médicaux, qui pourront être affectés à d'autres actes médicaux. Il ne s'agit ici que de quelques pistes de réflexion.

Je voudrais remercier le Conseil fédéral, qui propose d'accepter ce postulat, et je vous invite à en faire de même.

Berset Alain, président de la Confédération: Merci à M. Juillard pour cette intervention. Nous proposons d'accepter le postulat, parce que nous constatons aussi le problème. En réalité, on a des médecins, mais pas assez, on le sait bien, et la répartition géographique des différents spécialistes ainsi que des médecins généralistes, évidemment, pose des difficultés. On le sait, et il faut pouvoir l'optimiser. Il y a des domaines, par exemple la pédopsychiatrie, où il y a un manque d'effectif. Vous avez parlé des médecins généralistes, mais on peut parler aussi des spécialistes. Il y a aussi des domaines où l'offre est plutôt surabondante, ce qui n'est pas bien non plus et ne sert pas à grand-chose, en fait. Les analyses font état de situations similaires pour ce qui concerne la répartition des ressources entre les régions. Les répartitions sont donc problématiques entre les spécialités, et entre les régions également. Des statistiques à ce sujet montrent les besoins et ce qu'il faut faire.

Il y a des mesures dont on doit pouvoir discuter. Notamment, la répartition entre régions devrait pouvoir être optimisée si les cantons et les communes concernés peuvent faire la promotion de structures de travail modernes et compétitives, pour avoir une certaine attractivité. Mais il faut encore avoir une conscience du problème, pouvoir l'aborder et développer ensuite des mesures qui ont des effets. La répartition des spécialités, également, peut être améliorée, notamment avec la promotion spécifique de disciplines dans lesquelles l'offre est aujourd'hui déficitaire.

Si on pense à la médecine de famille et à la médecine de base, un masterplan 2012–2014 a fait la promotion, très rapidement, de toute une série de mesures, de manière à améliorer la situation pour les professionnels concernés. Il faudrait voir, dans le prolongement de ce masterplan, ce qui pourrait être fait pour renforcer encore la médecine de famille et la médecine générale, et réfléchir aussi aux moyens pour optimiser la répartition, notamment entre les régions et les spécialités.

AB 2023 S 734 / BO 2023 E 734

C'est ce que je peux ajouter à l'avis du Conseil fédéral, et c'est avec cette argumentation que le Conseil fédéral vous invite à accepter ce postulat.

Angenommen – Adopté